



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} décembre 2017

Les concurrents d'EDF ont demandé 94,6 TWh d'ARENH pour 2018

Le dispositif ARENH permet aux fournisseurs alternatifs d'accéder à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF au prix régulé de 42€/MWh depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le volume d'ARENH demandé pour 2018 au titre de la fourniture des pertes aux gestionnaires de réseaux d'électricité s'élève à 9,2 TWh et à 85,4 TWh pour les consommateurs finals. Ce dernier chiffre, en augmentation de 4 TWh par rapport au niveau de l'année dernière, reste inférieur au plafond de 100 TWh fixé par le code de l'énergie.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Lucile BEALLE : 01.44.50.41.13 – lucile.bealle@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.